

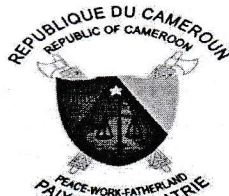
REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DU SUD

DEPARTEMENT DE LA VALLEE
DU NTEM

COMMUNE D'OLAMZE

COMMISSION INTERNE DE PASSATION
DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

SOUTH REGION

NTEM VALLEY DIVISIONAL

OLAMZE COUNCIL

INTERNAL CONTRACTS TENDER
BOARD

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° **003**/DAONO/PU/C-O/CIPM/2026 - DU
09/09/2026, POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX LOGEMENTS
D'ASTREINTES A L'ECOLE PUBLIQUE DE MEYO-WO'O ET A L'ECOLE PUBLIQUE DE MEYO-
NKOLAYAT, COMMUNE D'OLAMZE, DEPARTEMENT DE LA VALLEE DU NTEM, REGION DU SUD. EN
PROCEDURE D'URGENCE.

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de la réalisation des travaux des projets d'infrastructure relatifs aux missions d'aménagement équilibré du Territoire National, le Maire de la Commune d'Olamzé (Maître d'Ouvrage) lance un Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence, pour l'exécution des travaux de construction de deux logements d'astreintes à l'école publique de Meyo-Wo'o et à l'école publique de Meyo-Nkolayat, Commune d'Olamze, Département de la Vallée du Ntem, Région du Sud.

2. Consistance des travaux

Les travaux comprennent notamment :

- TRAVAUX PREPARATOIRES-ETUDES ;
- TERRASSEMENT ;
- FONDATIONS ;
- MACONNERIE-ELEVATION ;
- CHARPENTE-COUVERTURE ;
- MENUISERIE BOIS ET METALLIQUE ;
- PLOMBERIE SANITAIRE
- ELECTRICITE ;
- PEINTURE ;
- V.R.D.



3. Tranches/Allotissement

Les présents travaux sont regroupés en un (01) seul lot

4. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **quarante millions (40 000 000) de Francs CFA**

5. Délai prévisionnel d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux, objet du présent Appel d'Offres est de **trois (03) mois** calendaires. Ce délai court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les prestations.

6. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte aux entreprises de droit camerounais ayant une expérience avérée dans le domaine de la construction des bâtiments. La participation sous forme de groupement est admise conformément à la réglementation en vigueur. Toutefois, les membres du groupement seront conjointement et solidairement responsables.

7. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public (BIP) du Ministère de l'Education de la Base (MINEDUB), de l'exercice 2026 sur la ligne d'imputation N°

8. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est hors ligne uniquement.

9. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, **acquitté à la main, timbrée** et un récépissé CDEC, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des Marchés Publics, dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO, dont le montant s'élève à **huit cent mille (800 000) francs CFA** et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des Marchés Publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite, mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

10. Capacité Financière

Le soumissionnaire devra justifier d'une capacité de préfinancement des travaux d'un montant de **treize millions trois cent trente-trois mille trois cent trente-trois (13 333 333) Francs CFA**.

11. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier physique peut être consulté gratuitement dans les services du Maître d'Ouvrage aux heures ouvrables (7h 30 - 15h 30), au secrétariat général, **porte numéro 04, téléphone : 651 614 837**, à la Commune d'Olamzé dès publication du présent Avis.

12. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

La version physique du Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenue au secrétariat général, de la Commune d'Olamzé, **porte numéro 04, téléphone : 651 614 837** dès publication du présent Avis, contre versement d'une somme non remboursable des frais d'achat du DAO de **cinquante-cinq mille (55 000) Francs CFA**, payable à la Recette Municipale d'Olamzé.

13. Remise des offres

L'offre en sept (07) exemplaires, en français ou en anglais dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir au Service des Marchés Publics de la Commune d'Olamzé, à Olamzé au plus tard le **27/03/2026 à 11 Heures 00 minute**, heure locale et devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 003/DAONO/PU/C-O/CIPM/2026 DU 09/02/2026, POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX LOGEMENTS D'ASTREINTES A L'ECOLE PUBLIQUE DE MEYO-WO'O ET A L'ECOLE PUBLIQUE DE MEYO-NKOLAYAT, COMMUNE D'OLAMZE, DEPARTEMENT DE LA VALLEE DU NTEM, REGION DU SUD. EN PROCEDURE D'URGENCE

"A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT"

Tout Offre non produite en sept (07) exemplaires ou non conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

14. Recevabilité des plis

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;

7



- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- Les plis non-conformes au mode de soumission ;
- Les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

15. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le **27/03/2026** à **12 heures 00 minute** par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune d'Olamzé dans la salle des actes de la Mairie sise à Olamzé.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de D'Appel d'Offres

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heure accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

16. Critères d'évaluation

16.1 Critères éliminatoires

Il s'agit notamment :

- Absence ou la non-conformité de la caution de soumission (timbrée et acquittée à la main) à l'ouverture des plis ;
- Non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission) ;
- Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- Non-respect de la note minimale de l'évaluation des critères essentiels : **70% (14 Oui sur 20)** ;
- Absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;
- Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- Absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- Absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;
- Utilisation d'un C.V ou diplôme d'un fonctionnaire sans preuve de mise en disponibilité.

16.2. Critères essentiels

L'évaluation des Offres techniques sera faite suivant la notation binaire (Oui/Non) sur la base des points essentiels ci-dessous et conformément au RPAO :

- La présentation de l'offre, **01 critère** ;
- L'Attestation et rapport de visite de site, **01 critères** ;



- Les références du soumissionnaire, **04 critères** ;
- La capacité financière, **01 critère** ;
- La qualification et l'expérience du personnel, **06 critères** ;
- Les moyens logistiques, **02 critères** ;
- La méthodologie, **03 critères** ;
- La preuve d'acceptation des conditions de la Lettre Commande (CCAP et CCTP dûment paraphées sur chaque page, signée et datée à la dernière page précédée de la mention "Lu et Approuvé"), **02 critère**

17. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribue de la Lettre Commande au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises, dont l'offre est évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les remises proposées.

18. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à partir de la date limite initiale fixée pour la remise des offres.

19. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables (7h 30 – 15h 30) aux services du Maître d'Ouvrage, au secrétariat général, **porte numéro 04, téléphone : 651 614 837, à Olamzé.**

20. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : **(+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48**, l'ARMP au numéro **(+237 222 20 18 03)** ou le Maître d'Ouvrage au numéro **(+237 699 03 76 27)**.

Fait à Olamzé, le 09/02/2026

Le Maire

(Maître d'Ouvrage)

Copies :

- DD-MINMAP/VNT ;
- ARMP/SUD ;
- Maître d'Ouvrage ;
- Président CIPM/C-O ;
- Affichage / chrono.



Ela Mvé Albert